

C.A.P.N. d'accès au corps des professeurs agrégés par liste d'aptitude (décret de 1972 modifié), des 20, 21, 22 et 23 mai 2008

Pour cette campagne, sur environ 155000 ayants droit, il y a eu 11891 candidatures (10860, l'an dernier) et, parmi celles-ci, 1574 propositions rectorales (1619 en 2007) dont 231 (14,7%) pour le supérieur (261 l'an dernier). Le nombre de promotions possibles était de 306 (contre 370 en 2007), soit une diminution de près de 18%, conséquence de la baisse des postes aux concours de l'agrégation. Nous n'avons obtenu que 19 nominations, soit une baisse considérable de 42% par rapport à 2007 (33 nominations) (mais elle était initialement, dans les propositions de l'administration, de 57,5%). Ces nominations représentent 6,25 % de l'ensemble, chiffre à comparer à celui des Prce parmi les certifiés promouvables (2 % seulement).

La philosophie de la liste d'aptitude a été, il y a quatre ans, profondément modifiée. Désormais, il ne s'agit plus exclusivement de promouvoir des professeurs particulièrement méritants, mais aussi, et surtout, de recruter dans un nouveau corps. Ceci implique que les promus puissent encore se consacrer assez longtemps à l'exercice de leur métier. Néanmoins, ce changement de philosophie connaît, depuis l'an dernier, une souplesse d'application bienvenue, due à la grande humanité dont font preuve la présidente de la Capn, Mireille Emaer, et son collaborateur, Sébastien Mourot. Ainsi la promotion, autrefois refusée aux professeurs de plus de 60 ans, a été obtenue dans un nombre très significatif de cas, manifestant ainsi implicitement la prise en compte de l'amertume, si souvent exprimée par nos collègues, face à un manque réel de reconnaissance. Il reste bien sûr un grand nombre de professeurs très expérimentés qui, en raison de l'extrême difficulté de la promotion (taux de promotion, c'est-à-dire nominations sur candidatures, de 2,55%), n'obtiendront jamais cette légitime reconnaissance

Quelques précisions sur les données statistiques : l'âge moyen des promus de l'enseignement supérieur est de 59 ans (contre 57,4 ans l'année dernière). Ce vieillissement est, bien entendu, la conséquence mécanique de la considération des mérites des professeurs en fin de carrière. Le plus jeune nommé est né en 1955 et le plus âgé en 1944. Le pourcentage de femmes nommées est de 42% (contre 30 % les deux années précédentes). Il paraît difficile de tirer des enseignements sur un nombre aussi faible.

Le détail des nominations, par discipline et par académie, figure dans les deux tableaux ci-dessous :

Disciplines	Prop. rectorats	Nommés 2008	Rappel 2007	Rappel 2006	Rappel 2005	Rappel 2004	Rappel 2003	Rappel 2002	Total nommés
Lettres modernes	20	2	3	2	1	1	3	6	18
Philosophie	7	1	2	3	1	2	2	1	12
Lettres classiques	9	2	1	0	0	0	1	2	6
Allemand	5	0	0	1	1	1	1	1	5
Anglais	30	4	5	4	5	7	3	4	32

Arabe	0	0	0						0
Italien	1	0	0						0
Chinois	0	0	0						0
Portugais	1	0							0
Espagnol	1	1	0	0	1	0	0	1	3
Histoire-géographie	8	1	5	2	3	2	1	2	16
Sciences sociales	4	0	0	0	0	1	0	1	2
SVT	7	0	1	1	1	2	1	1	7
Mathématiques	28	1	5	7	8	7	5	6	39
Sciences physiques	19	2	4	5	3	2	2	2	20
Éducation musicale	3	0	0	0	1	1	0	1	3
Arts plastiques	2	0	0	0	0	1	0	1	2
Arts appliqués	2	0	0	0	0	1	0	0	1
EPS	37	2	2	3	5	5	3	3	23
Génie civil	4	1	1	0	0	0	0	1	3
Génie électrique	6	0	0	1	1	1	0	1	4
Génie mécanique	8	0	0	1	0	1	1	0	3
Génie biologique	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Mécanique	3	0	1	0	0	1	1	1	4
Économie et gestion	24	2	3	1	1	3	3	2	15
TOTAL	231	19	33	31	32	39	27	37	218

Répartition académique

ACADÉMIES	1-9-08	1-9-07	1-9-06	1-9-05	1-9-04	1-9-03	1-9-02	Total
Aix-Marseille	0	0	0	1	1	0	0	2
Amiens	0	2	3	0	5	1	3	14
Besançon	1	0	0	0	0	0	1	1
Bordeaux	1	2	1	1	1	3	0	8
Caen	0	1	0	1	0	1	0	3
Clermont-Ferrand	0	1	0	2	0	2	3	8
Corse	0	0	0	0	0	0	0	0
Créteil	5	3	0	2	4	5	3	17
Dijon	0	1	0	0	1	0	0	2
Grenoble	2	1	1	3	1	1	2	9
Guadeloupe	0	0	0	0	0	0	1	1
Guyane	0	0	0	0	0	0	0	0
Lille	0	2	1	2	4	1	4	14
Limoges	0	0	0	0	0	0	0	0
Lyon	0	2	3	3	3	1	6	18
Martinique	0	0	0	0	0	0	0	0
Montpellier	1	0	1	1	0	0	1	3
Nancy-Metz	1	3	0	4	1	0	2	10
Nantes	1	2	3	2	1	0	1	9
Nice	0	1	2	0	1	0	2	6
Orléans-Tours	0	0	1	2	3	0	1	7
Paris	3	3	3	0	0	3	1	10
Poitiers	0	0	0	2	3	1	0	6
Reims	0	2	1	1	1	1	1	7
Rennes	2	0	0	1	1	2	1	5
Réunion	0	0	0	0	0	1	0	1
Rouen	1	1	3	1	5	1	0	11
Strasbourg	1	2	2	1	1	0	0	6
Toulouse	0	1	0	1	2	2	1	7
Versailles	0	3	5	1	0	1	3	13

Il faut redire encore une fois que la mise en place d'un barème (qui prendrait notamment en compte le mode d'accès au corps, la bi-admissibilité à l'agrégation, les titres universitaires, l'investissement pédagogique et administratif) et l'augmentation du quota de promotions possibles (1/5 des postes mis au concours lors de l'année N-1, au lieu de 1/7) seraient les moyens efficaces d'une plus grande justice.

Cette promotion est extrêmement difficile. Il faut souvent de très longues années pour qu'une candidature aboutisse. C'est l'occasion d'attirer l'attention des commissaires académiques sur les fréquentes erreurs d'interprétation : le fait qu'un collègue, bien classé et/ou assez âgé, ne soit pas promu n'indique aucunement qu'il ne le sera jamais. **Il est donc inopportun, sauf indication claire de l'inspection générale (transmise aux recteurs par les IPR), de retirer des listes des Capa des collègues qui y séjournent depuis 6 ou 7 ans.**

Rappel important : on doit faire acte de candidature pour que les dossiers soient traités par les CAPA. En outre, en l'état actuel des choses, il faut impérativement que tous les candidats se fassent connaître de l'inspection générale (ils peuvent aussi solliciter une visite, sous couvert de leur chef d'établissement) et il est également nécessaire de prendre contact avec l'IPR pour avoir son soutien en vue de l'inscription sur la liste académique. Bien entendu, il vous appartient d'agir pour qu'existent, au niveau des universités, des commissions spécifiques dans lesquelles tous les dossiers auront été examinés avec soin. Il faut ensuite insister pour que les présidents les transmettent aux recteurs.

N'oubliez pas de nous adresser le double de votre correspondance et de nous tenir informés de toutes vos démarches. Vérifiez que le SNESUP est bien en possession de votre adresse email pour nous permettre de vous transmettre vos résultats personnels aussitôt que nous les avons.

Hervé LELOUREC et Alain POLICAR, commissaires paritaires nationaux.